

Jeudi 6 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Cerema lance sa campagne d'adhésion auprès des collectivités territoriales

Le conseil d'administration, réuni ce jeudi 6 octobre, a fixé les modalités et adopté les dispositions ouvrant la voie à l'adhésion. Les collectivités et leurs groupements peuvent dès à présent adhérer ce qui facilitera leur accès à l'expertise du Cerema et leur permettra de bénéficier d'avantages réservés.

Les collectivités et leurs groupements sont des acteurs clés des transitions territoriales. Expert public de l'adaptation au changement climatique et de l'aménagement durable des territoires, le Cerema éclaire leurs choix et leur propose, en complément des ressources locales et en articulation avec les ingénieries publiques et privées, un accompagnement complet, du diagnostic à la mise en œuvre.

Face à l'accélération du changement climatique et aux enjeux qu'elle recouvre en matière d'aménagement du territoire, « *élus et techniciens des collectivités ont besoin d'être accompagnés par un partenaire fiable, qui comprenne nos problématiques et apporte des réponses concrètes, adaptées et innovantes à des sujets complexes* » indique Marie-Claude Jarrot, Maire de Montceau-les-Mines et présidente du Conseil d'administration du Cerema.

En adhérant à l'établissement, les collectivités et leurs groupements pourront **mobiliser son expertise plus facilement et bénéficier d'avantages réservés** :

- **démarches simplifiées** : mobilisation du Cerema sans appel d'offres par simple voie conventionnelle, référent dédié, traitement prioritaire de l'examen des demandes de prestations,
- **offres dédiées** : abattement de 5 % sur le montant des prestations, premier niveau de conseil, accès au Club Adhérents au sein de la plateforme collaborative Expertises Territoires, séances de sensibilisation élus-techniciens,
- **forte implication dans la gouvernance** de l'établissement : majorité qualifiée au sein des instances décisionnelles, poids réel sur les orientations stratégiques, participation active à la programmation, contrôle sur l'établissement et l'exécution de ses programmes d'activité.

Pour Pascal Berteaud, directeur général du Cerema, « *La construction du premier établissement public au service de l'État comme des collectivités accompagne la logique décentralisatrice et vient en appui à l'exercice des compétences qui ont été confiées à ces dernières. Nos instances régionales et locales favoriseront l'émergence de solutions techniques partagées. Ensemble nous allons recréer une culture commune de l'expertise territoriale* ».

Adhérer au Cerema

Les collectivités territoriales -et leurs groupements- peuvent remplir leur [formulaire en ligne](#) sur le [site internet](#) du Cerema : elles retrouveront sur cette page l'ensemble du dossier d'adhésion, un modèle de délibération type, les modalités et avantages de l'adhésion, les étapes clés du calendrier, une foire aux questions...

Stratégie de transition écologique, définition et mise en place de politiques foncières durables, maîtrise des consommations énergétiques dans le bâtiment, mobilités décarbonées, conception et optimisation des routes et infrastructures, nature en ville, GEMAPI, mise en œuvre de ZFE, prévention et réduction des vulnérabilités aux risques naturels terrestres, gestion intégrée du littoral... [Consulter le guide des principales réponses du Cerema aux besoins des collectivités territoriales](#)

CONTACT PRESSE

Cerema - Géraldine Squenel, Directrice de la communication corporate
geraldine.squenel@cerema.fr - 06 12 73 55 56